



FNEE CGT

**Fédération Nationale
des personnels**

*des ministères de la Transition écologique
et Cohésion des Territoires, Transition énergétique,
des Transports, du Logement et de de la Mer*



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : www.equipementcgt.fr

Monsieur le Directeur des Ressources
Humaines du pôle ministériel de la Transition
Écologique et de la Cohésion du Territoire

Montreuil, le 10 février 2023

Monsieur le directeur,

Nous vous alertons sur plusieurs dysfonctionnements de gestion des agents qui doivent rapidement trouver une solution.

1/ IFSE suite au reclassement TSDD à ITPE

Pour les agents TSDD promus ITPE, certains accèdent directement au 6ème échelon, qui est valorisé par un complément d'IFSE de 1900€.

Nous avons l'exemple d'un agent pour lequel ce complément a été inclus dans le calcul du socle. A partir de l'IFSE de TSCDD, on lui applique le ticket promotion, puis le ticket complément indemnitaire. Son IFSE est alors comparée au socle, s'il est inférieur il est remis au socle. Nous estimons que le calcul doit se faire hors complément.

Nous avons l'exemple du cas concret d'un permanent syndical dans cette situation, ce qui nous alerte sur l'ensemble des agents promus.

Nous vous demandons d'examiner la situation des agents promus en 2022 et 2023, afin qu'ils soient très rapidement rétablis dans leur droit.

Pour nous, il s'agit d'une rupture d'égalité entre un agent qui serait promu au 5^e échelon et un agent promu au 6^e et au-delà.

Sinon sur l'évolution de carrière des permanents syndicaux, sur la note de gestion rien n'est défini sur le reclassement dans les groupes de fonction en cas de changement de catégorie. Par ailleurs, il est inacceptable que des agents perdent de l'argent comme le SNPTRI-CGT vous l'a fait remonter.

2/ Révision de la grille de la catégorie B

Le décret 2022-1209 du 31 août a modifié les grilles de la catégorie B. Cette énième modification technique pour tenir compte du SMIC, n'est pas accompagnée de mesures spécifiques concernant le déroulement de carrière des agents de catégorie B.

Pire même, les agents ont été reclassés dans un échelon inférieur alors qu'il y a eu une augmentation d'un échelon pour accéder au grade supérieur.

A chaque réforme de cette nature, les agents subissent un ralentissement de carrière inacceptable. S'ils ne perdent pas immédiatement en rémunération, en revanche dans la durée, ils sont pénalisés par leur ralentissement de carrière.

Dans certains cas, des agents subissent la modification rapprochée des grilles. S'ils ont acquis une durée fonction publique suffisante, en revanche, ils sont systématiquement rétrogradés d'un échelon les privant ainsi de pouvoir prétendre passer au grade supérieur.

Si nous comprenons le mécanisme conduisant à augmenter d'un échelon pour conserver la durée nécessaire pour accéder au grade supérieur pour les nouveaux agents, en revanche les agents actuellement en place sont pénalisés d'une durée supplémentaire de 2 échelons.

Si le décret prévoit pour 2 ans un palliatif, en revanche à partir de 2024, il n'y a plus aucune disposition. Les techniciens qui avaient atteint l'échelon demandé pour concourir au grade supérieur ne le peuvent plus car, ils ont été reclassés dans un échelon inférieur qui ne leur permet plus d'y participer et tous les agents des échelons inférieurs devront attendre plusieurs années avant de pouvoir passer le concours.

Vous avez indiqué le 10 février que la DGAFP avait pointé ce sujet et qu'elle sollicite l'avis des ministères pour étendre les mesures transitoires sur 2024 et 2025.

Pour la CGT c'est insuffisant, car les agents des échelons inférieurs demeureront toujours empêchés de passer le concours.

Nous exigeons de votre part un peu plus qu'une réponse de principe à la DGAFP, mais le portage de nouvelles mesures afin de ne pas pénaliser ces agents, d'autant qu'avec l'inflation, la suppression d'échelon risque de se reproduire, ce qui pénalisera de nouveau les agents du bas de grille.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos respectueuses salutations,

Le secrétaire général
de la FNEE CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Garcia', written over a horizontal line.

Philippe Garcia

Copies :

M. Guillaume Leforestier, Secrétaire Général du MTECT
Mme Véronique Teboul, responsable des relations sociales